



## LE CONTRAT RURAL

Ce programme "CŒUR DE BOURG" a fait l'objet d'une étude avant-projet commencée fin 2008.

Dans le cadre de l'avant projet, la société BATT a été choisie en décembre 2009 après consultation de 3 autres cabinets.

Le dossier a été établi en collaboration avec les Architectes des bâtiments de France (ABF) et avec la participation de ERDF et France Telecom.

Le dépôt du dossier de demande de subvention a été réalisé en décembre 2011 et nous avons reçu l'avis attributif en novembre 2012.

Le CONTRAT RURAL pluriannuel comporte obligatoirement trois sujets :

- La réhabilitation, rénovation et mise en conformité de la Rue Paul Blot.
- L'aménagement du Parc de la Mairie.
- La rénovation des façades du bâtiment des associations et des façades de l'école maternelle en face de l'église.



Dans le cadre du Contrat Rural, un appel à candidature de Maitrise d'œuvre a été publié au Bulletin Officiel des Annonces (BOAMP).

La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet d'Architecture Urba BATT parmi 8 candidats.

**Le projet de rénovation de la rue Paul Blot et du parking de la mairie est l'un des sujets d'une étude portant sur l'ensemble du cœur de Bourg.**

## DEFINITION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE GLOBALE DU CŒUR DE BOURG

- La restauration des voiries en mauvais état général (dégradation des revêtements et des bordures).
- Les difficultés récurrentes de stationnement sur la voie publique et notamment pour le stationnement et les manœuvres des cars scolaires.
- L'amélioration des cheminements piétonniers destinés aux habitants mais aussi et surtout aux parcours des élèves jusqu'à leur établissement scolaire.
- La réorganisation du parking public et du carrefour de la mairie.
- La mise en valeur du patrimoine communal et des éléments remarquables tout en conservant au bourg son caractère rural.
- Donner une identité, une personnalisation au cœur de village et une attention toute particulière à préserver et améliorer le cadre de vie à Sermaise.

## LE PHASAGE DE L'ETUDE CŒUR DE BOURG ET SON FINANCEMENT

Prenant en compte l'aspect financier pour notre commune, un phasage des travaux dans le temps a été décidé :

- PHASE 1 : Rue Paul Blot et parking de la mairie.
- PHASE 2 : Parc de la mairie.
- PHASE 3 : Place D'Huchon D'Engenièrre, rue de la mairie, rue de l'église et fin de la rue Paul blot en direction de Mondétour.
- PHASE 4 : Pourtour de l'église.



- L'ouverture du parc de la mairie à la promenade et l'utilisation de ce dernier pour la création d'un passage vers les écoles seront mises en place.
- Cette avenue s'identifiant comme l'entrée du village, sera embellie par la plantation d'arbres et la mise en place de mobilier urbain.
- L'arrêt de car situé au droit du parking public est régulièrement utilisé par les riverains. La suppression de cette voie de stationnement pourra être envisagée puisque les cars pourront stationner sur la chaussée et les riverains sur le parking. Au droit de l'arrêt de car la chaussée aura ainsi une sur-largeur.
- Le pont, à l'entrée du village, sera restauré en remplaçant les rambardes et un traitement qualitatif au sol sera réalisé. Une circulation alternée sera mise en place au droit du pont avec un sens prioritaire depuis la RD vers le village.
- Un fourreau destiné à la fibre optique sera intégré dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens, afin de permettre une éventuelle évolution du déploiement de la fibre optique ou autre technologie vers le hameau de Bellanger.
- Le lavoir à droite du pont à l'entrée du bourg sera mis en valeur.
- Les éclairages seront du type basse consommation et en harmonie avec l'aspect rural du village. Il sera également mis en place les raccordements nécessaires aux illuminations de la rue.

## PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PARKING DE LA MAIRIE - PHASE 1



- Le carrefour de la mairie sera réorganisé afin de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes, cette intersection sera transformée et aménagée en place urbaine surélevée avec une orientation plus piétonnière.
- La chaussée devant la mairie pouvant être décalée vers le parking public, une sur-largeur de trottoir sera ainsi aménagée devant le portail d'accès, afin de favoriser le flux des piétons.

- Afin d'ouvrir des perspectives paysagères sur le parc de la mairie depuis l'avenue Paul Blot et la rue de la Mairie, des fenêtres visuelles seront créées dans les murs de clôture par des grilles sur sous-bassement.
- Un cheminement à l'intérieur du parc de la mairie sera aménagé afin de favoriser le flux des piétons entre le parking, la mairie et l'église, en créant une ouverture dans le mur situé rue de l'église.
- Afin d'éviter l'encombrement du carrefour de la mairie, et pour des raisons de sécurité, l'accès véhicules au parking public sera déplacé avenue Paul Blot.
- Le stationnement PMR sur le parking public est nécessaire, obligatoire et sera situé au plus proche de la mairie.
- Le projet du parking destiné au stationnement et à certaines manifestations communales, ne devra pas prévoir d'alignements d'arbres, seuls quelques sujets isolés pourront être plantés. L'aire de jeux d'enfants sera préservée.
- Un fourreau destiné à la fibre optique sera intégré dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens.

## PLANNING PROJET CŒUR DE VILLAGE - PHASE 1

Le planning prévisionnel prévoit :

Préparation de chantier : 15 juin 2013

Démarrage des travaux : 15 juillet 2013

**Les travaux s'étaleront sur une période de 4 mois.**

**Un plan de circulation sera mis en place durant cette période et vous sera communiqué avant l'été.**

**Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension pour la gêne occasionnée.**